



Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 décembre 2024

COHÉSION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCERNANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE DE NIORT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Sophie BROSSARD pouvoir à Corinne RIVET BONNEAU, Noélie FERREIRA pouvoir à Lucien-Jean LAHOUSSE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Guillaume JUIN pouvoir à Romain DUPEYROU, Gérard LABORDERIE pouvoir à Christian BREMAUD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Aurore NADAL, Sophia MARC pouvoir à Sophie BOUTRIT, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Frédéric NOURRIGEON pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Michel PAILLEY pouvoir à Philippe TERRASSIN, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Johann SPITZ pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Florence VILLES pouvoir à Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, Bastien MARCHIVE, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Alain CHAUFFIER, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241216-C__71_12_2024-DE



C- 71-12-2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

COHÉSION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCERNANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE DE NIORT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024

Monsieur **Romain DUPEYROU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5217-2 IV,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, et particulièrement les articles L.121-12, L.221-1, L.313-3, L.313-8, L.321-1,

Vu l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et à la création du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le Contrat de Ville 2024-2030 signé le 9 avril 2024, également appelé Engagements Quartiers 2030,

Considérant le travail engagé en vue de l'adoption du schéma enfance, adolescence, parentalité 2021-2027,

Lors du Conseil d'Agglomération du 27 septembre 2021, a été validée la convention quadripartite 2021-2025 entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Ville de Niort, le Département des Deux-Sèvres et l'Association de Sauvegarde pour l'enfant et l'Adolescent du Maine et Loire (ASEA 49), relative à la mise en œuvre d'une Mission de Prévention Spécialisée. Les quartiers ciblés par cette mission sont les 3 périmètres prioritaires du contrat de Ville : Clou Bouchet, Tour Chabot-Gavacherie et Pontreau-Colline Saint-André ainsi que le périmètre de la Brèche comme territoire d'observation.

Pour rappel, la Mission de Prévention Spécialisée intervient dans le champ de la protection de l'enfance pour agir auprès des jeunes et des familles en rupture avec leur milieu afin de prévenir leur marginalisation et faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle développe des actions éducatives auprès des jeunes dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, notamment associatifs et/ou relevant du champ social et médico-social.

Les comités de suivi mensuel où l'association fait état de son activité auprès des 3 financeurs, permettent de conforter la CAN sur l'impact positif de cette mission auprès des jeunes des quartiers prioritaires.

Localement, l'équipe est composée de 4 travailleurs sociaux et d'un chef de service à mi-temps. Cette mission entre dans le cadre réglementaire de l'élargissement du Ségur aux activités sociales et médicosociales, ce qui implique une augmentation de 30 700 € au titre de l'année 2024, soit 10 234 € par cofinanceur.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention entre la CAN et l'ASEA 49 et autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à la signer ainsi que tout document afférent.
- Autorise le versement de la subvention exceptionnelle de 10 234 € à l'ASEA 49, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention jointe en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Romain DUPEYROU

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué